

Zeitschrift:	L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction
Herausgeber:	Fédération des architectes suisses
Band:	2 (1913)
Heft:	8
Rubrik:	Chronique Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

perfectionnements qui ont été apportés aux appareils avaient un caractère technique; c'est de nos jours seulement que l'on commence à se préoccuper du côté esthétique du problème.

Par contre, les artistes se sont intéressés d'emblée à l'éclairage électrique. Cela s'explique par le fait que les premières applications de l'électricité ont été faites à un moment où le mouvement moderne commençait, et où tout nouveau champ d'expérience était pour lui le bienvenu. On chercha tout d'abord à donner aux appareils des formes qui expriment les propriétés caractéristiques du courant électrique; après que l'Anglais Benson eut indiqué la voie, il semblait qu'on eut trouvé un principe de composition définitif. Les effets très nouveaux que l'on obtint en laissant simplement pendre les lampes au bout d'un fil ou d'un cordon étaient si séduisants que l'on s'abstint désormais de chercher d'autres solutions du problème. Les artistes s'imaginèrent qu'ils avaient trouvé là une source inépuisable de moyens d'expression. Ils pensaient pouvoir trouver des variations infinies sur le thème de la lampe suspendue à un fil, traduction presque littérale de la forme utile. On fut cependant assez vite rassasié de ce motif. Les appareils construits d'après ce principe avaient des formes trop déchiquetées, ils n'avaient pas assez de corps. On chercha souvent des effets faciles en formant des combinaisons de lignes grêles qui devinrent bientôt insupportables.

Maintenant que ces modèles ont perdu le charme de la nouveauté, on ne demande plus à un lustre d'être en premier lieu un appareil électrique. On veut avant tout qu'il soit bien approprié au local qu'il doit éclairer et qu'il ait un certain volume. Sans doute, la première qualité d'un lustre doit être de bien éclairer, mais il n'est pas nécessaire pour cela d'utiliser la force électrique d'une façon absolument rationnelle. Celui qui en a les moyens peut se payer le luxe d'atténuer l'intensité du foyer lumineux pour accommoder l'éclairage selon son goût, ou selon le caractère de son intérieur. En suivant les conseils de l'instinct plus que ceux de la raison, on a fini par abandonner les inventions les plus ré-

centes pour revenir à des solutions inspirées par la tradition.

En premier lieu, on sentait le besoin de donner aux appareils un aspect plus solide et plus compact. Le type des anciens lustres fut remis en honneur. Le motif de la couronne qui supporte les foyers lumineux parut s'adapter fort bien aux nécessités de l'éclairage électrique, on en fit un fréquent usage. Aujourd'hui encore ce modèle est celui qui se rencontre le plus souvent. Il y aurait lieu de s'en féliciter si l'application qui a été faite d'un principe excellent ne prêtait pas à de nombreuses critiques. Toutes les couronnes que l'on trouve dans le commerce ont le défaut d'avoir l'air peu solide et trop bon marché. Par sa nature même, la couronne manque de volume. Tous les efforts tentés pour enrichir sa surface au moyen d'ornements quelconques n'ont pu lui donner les qualités qui lui manquent.

Un autre modèle ancien a également inspiré des dessinateurs modernes, c'est le lustre flamand à bougies. Avec son corps central massif d'où partent de légères branches aux lignes souples, il possède un charme particulier que l'on s'est plu à faire revivre. En ce faisant, on eut le regret de constater que ce type de lustre ne peut être modifié sans inconvénient: lorsqu'on change la direction des branches, pour mieux utiliser la lumière, lorsque l'on remplace les bougies par des ampoules, l'effet n'est plus du tout le même. On obtient aussi de mauvais résultats en entourant les lampes de globes de verre: les proportions de l'ensemble sont détruites par le fait que les points lumineux sont trop gros par rapport au corps central. Pour remédier à ces défauts, on a fait usage de bougies électriques. Malgré les critiques des théoriciens, ce compromis a obtenu un certain succès.

Il est hors de doute que l'éclairage électrique a suscité la création de bien des formes d'art nouvelles. Les appareils de petites dimensions: lanternes, appliques, etc., sont peut-être les mieux réussis. Dans la plupart des cas, on peut, par l'emploi d'étoffes de soie de couleur, atténuer l'éclat de la lumière.

CHRONIQUE SUISSE

Bâle. Musée des Beaux-arts.

La question du musée, pendant depuis tant d'années, approche de sa solution définitive. Le Conseil d'Etat vient d'en saisir le Grand Conseil qui doit en décider en dernier ressort et le met en présence de trois projets assez étudiés pour qu'on ait pu fixer approximativement le coût des divers devis. Comme une partie des terrains nécessaires se trouve déjà entre les mains de l'Etat, il est intéressant

de connaître, à côté du prix de revient total, le montant de la dépense nouvelle à faire.

Projet Lesegesellschaft: 3316 000 francs (2967 000 francs). — Projet Rollerhof: 2953 000 francs (2378 000). — Projet Schützenmatte: 2 457 000 francs (2 150 000).

L'emplacement de la Lesegesellschaft, à côté de la cathédrale, sera probablement abandonné parce qu'il est le moins heureux au point de vue technique tout en étant le plus cher. Entre les deux autres, c'est celui du Rollerhof, c'est-à-dire entre la place de la cathédrale et le musée actuel que recommande en première ligne le préavis du Conseil

d'Etat quoiqu'il revienne à un demi-million plus cher que l'autre.

Le long exposé historique et critique par lequel le Conseil d'Etat motive son préavis n'apporte aucun élément nouveau aux débats et n'a pas convaincu, paraît-il, les nombreux partisans du projet de la Schützenmatte. Sans doute l'idéal serait de pouvoir conserver, au centre de la vieille ville, et à l'ombre de la cathédrale, les trésors artistiques qu'a amassés la cité dont l'esprit public est si généreux. Mais est-il admissible de sacrifier pour cela la place actuelle, avec sa silhouette harmonieuse qui porte le cachet des siècles révolus. En outre on peut se demander si en prenant récemment des mesures pour protéger les sites de la ville et en restreignant les droits des particuliers au nom du Heimat-schutz, l'Etat ne s'est pas moralement engagé à donner le bon exemple. Comment l'administration pourra-t-elle à l'avenir s'opposer aux protestations des simples citoyens lorsqu'elle aura porté elle-même la main sur le seul ensemble architectural rappelant encore le vieux Bâle.

La question est, on le voit, très complexe et elle suscitera sans doute de vives discussions au Grand Conseil.

Berne. Abbaye des maréchaux.

Au mois de mars dernier, les salles du restaurant de l'abbaye des maréchaux, à la „Zeughausgasse“ ont été ouvertes au public. On sait que ce bâtiment, construit sur les plans des architectes Joss & Klauser (B. S. A.) renfermera, du côté de la „Marktgasse“ un grand magasin. Le nouveau restaurant a un caractère particulièrement intime et distingué.

Berne. Bâtiment d'administration des forces motrices de Berne S. A.

La Société par actions des forces motrices de Berne vient d'acheter à la ville de Berne les terrains de la place Victoria, dans l'axe du Grenier à blé. Elle a l'intention de construire sur cet emplacement un bâtiment d'administration et elle a confié l'exécution des plans aux architectes Zeerleder et Bösiger (B. S. A.) à Berne. Cet édifice fermera la perspective du pont du Grenier à blé et remplacera à cet égard le monument des télégraphes que la population de Berne aurait voulu placer à cet endroit.

CONCOURS

Bienne. Succursale de la banque cantonale.

La banque cantonale de Bienne ouvre un concours parmi les architectes établis dans le canton de Berne en vue d'obtenir les plans d'un nouveau bâtiment à Bienne. L'édifice s'élèvera sur la place centrale. Les projets pourront être livrés jusqu'au 15 juin.

Le jury est composé de MM. les architectes Ed. Joos, Berne, E. Fäsch (B. S. A.), Bâle, M. Risch (B. S. A.), Coire, ainsi que de MM. Mauderli, directeur de la banque cantonale à Berne, Peter, gérant à Bienne, et Koenitzer, conseiller d'Etat à Berne, avec voix consultative.

Le jury, qui a à sa disposition une somme de 7000 francs ne pourra récompenser plus de 3 à 4 projets.

Sauf cas de force majeure, le projet qui aura reçu le premier prix sera utilisé pour l'exécution. La banque cantonale se réserve toutefois le droit de prendre une décision définitive.

Le programme et le plan de situation peuvent être obtenus à la banque cantonale de Berne.

Frauenfeld. Plan d'extension.

Le jury qui s'est réuni le 16 avril a pris les décisions suivantes:

1^{er} prix (fr. 3000), devise: «Karthäuser», Meier et Arter, architectes B. S. A., et A. Salis, ingénieur à Zurich;

2^{er} prix (fr. 2000), devise: «Mit Mass und Ziel», A. Rimli, architecte à Frauenfeld, et E. Klingeluss, architecte-paysagiste à Zurich;

3^{er} prix (fr. 1200), devise: «In hundert Jahren», Ad. Ruegg, architecte à Zurich;

4^{er} prix (fr. 800), devise: «Weitblick», Ferd. Hitzig, architecte à Zurich, et A. Sonderegger, architecte à Saint-Gall.

Les 39 projets ont été exposés du 24 avril au 4 mai, dans la salle de gymnastique de la ville de Frauenfeld.

Lausanne. Eglise catholique et presbytère.

La Société catholique romaine de l'avenue de Rumine ouvre, jusqu'au 31 juillet 1913, un concours pour la construction d'une église, d'un presbytère et d'une grande salle de réunion. Ces bâtiments qui s'élèveront sur le terrain acquis par la Société à l'avenue de Rumine sont devisés à fr. 500 000.

Le jury est composé de MM. Henri Meyer, architecte à Lausanne, Fréd. Broillet, architecte à Fribourg, Otto Schmid, architecte à Veytaux, Paul Rosset, directeur des travaux à Lausanne, François Pahud, curé de Lausanne, Maxime Raymond, Lausanne. Une somme de 7000 francs est mise à la disposition du jury pour récompenser 3 à 4 projets au maximum. Les projets primés deviendront la propriété de la Société qui a l'intention de confier l'exécution des plans et la direction des travaux à l'auteur du projet qui a obtenu le premier prix. Toutefois, la Société conserve pleine liberté à cet égard. Si, pour une raison quelconque, l'auteur du premier prix ne recevait pas l'exécution, il aurait droit à une indemnité de 1000 francs.

Le programme prévoit que les concurrents devront remettre: un plan de situation au 1:500; tous les plans, coupes et façades au 1:200, une vue perspective et un mémoire explicatif avec devis sommaire.

Le programme peut être demandé à M. Maxime Raymond, secrétaire de la Société catholique romaine de l'avenue de Rumine, 3, avenue de Collonges, Lausanne.

Romanshorn. Ecole secondaire.

Neuf architectes avaient été conviés à prendre part au concours restreint ouvert en vue de construire une école secondaire à Frauenfeld. Le jury, composé de MM. Ehrensberger, architecte cantonal à Saint-Gall, et Fiez à Zurich, ainsi que de M. Otto Pister, architecte B. S. A. à Zurich, a distingué parmi les 25 projets présentés, les œuvres suivantes:

1^{er} prix (fr. 1100): J. Wildermuth, architecte, Rorschach;
2^{er} prix (sans prime): J. Wildermuth, architecte, Rorschach;

3^{er} prix (fr. 800): Weideli et Kressibuch, architectes B. S. A., Kreuzlingen;

4^{er} prix (fr. 600): Büchler et Gilg, architectes, Amriswil.

Le jury recommande l'exécution du projet « Primavera », de l'architecte Wildermuth.

Les projets ont été exposés publiquement jusqu'au 17 avril, à la salle de gymnastique de Romanshorn.

Saint-Gall. Projets de façades pour le second musée de Saint-Gall.

La commune de St-Gall avait invité dix architectes suisses à prendre part à un concours restreint, dans le but d'obtenir des projets de façade pour le futur musée d'histoire et d'ethnographie.

Le jury, composé de MM. Brenner, architecte à Frauenfeld, Gisell, président à St-Gall, G. Gull, professeur à Zurich, Högger à St-Gall, Lehmann, directeur du musée national, Zurich, Mossdorf, architecte de la ville, Lucerne, Wild, conseiller national à St-Gall, s'est réuni le 31 mars et a décerné les récompenses suivantes:

1^{er} prix (fr. 2200), devise: «An stillen Wassern», Pflegard et Häfeli, architectes à St-Gall et Zurich;

2^{er} prix (fr. 1800), devise: «Ekkehard», Bridler et Vöelki, architectes, Winterthour;

3^{er} prix (fr. 600), devise: «Heimat», A. Fröhlich, architecte, Brugg;

4^{er} prix (fr. 400), devise: «Duett», V. Ziegler et Balmer, architectes, St-Gall.

Tous les projets ont été exposés jusqu'au 27 avril dans une salle du Musée «Auf dem Bühl» à St-Gall.